PREST'ACTION

BULLETIN NUMÉRO 10

Partir de ce qui compte et non de ce l'on compte

Le confinement a été vécu différemment en fonction des villes ou des situations professionnelles. Plus que jamais, les inégalités sociales, à commencer par le mal-logement, ont été problématiques.

Une partie des métiers invisibles, précarisés et sous-payés ont été enfin mis en valeur, même si nous pouvons craindre ou nous douter qu'ils seront rapidement oubliés. Notre convention collective en regroupe un certain nombre qui, eux, sont restés dans l'ombre, même s'ils ont dû continuer à travailler parfois en s'adaptant, comme dans les centres d'appels avec le télétravail par exemple. La prime COVID de 1000€ n'a par contre jamais été évoquée pour notre secteur…

Des risques…

Bien souvent, pour ceux comme les hôtes et hôtesses qui ont continué à prendre normalement le chemin du travail, les mesures de sécurité (de distanciation notamment) ont été approximativement respectées. Par contre, l'angoisse et les risques psychosociaux en général ont été systématiquement ignorés par le patronat. Ce dernier refusant jusqu'au bout de prendre des mesures toutes simples, comme par exemple l'augmentation du temps de pause pour souffler un peu ou prendre le temps de nettoyer un peu son matériel… voire partir plus tôt pour éviter les transports en commun bondés. Dans le même sens, nous avons vu une pluie de sanctions pour retard ou absence et des pressions importantes sur les salarié-es, surtout pour ceux-celles qui voulaient garder leurs enfants. Nous avons d'ailleurs lancé plusieurs procédures aux Prud'hommes…

Aujourd'hui, cette angoisse se reporte notamment sur l'avenir de nos emplois. De nombreuses entreprises profitent déjà de cette crise sanitaire pour en faire une crise sociale sans précédent. On a tous dans la tête les annonces de Renault, mais d'autres n'ont pas attendu comme le centre d'appel Euro-CRM à Chauny. Des annonces dans l'Accueil ont été faites, notamment pour les contrats liés à des aéroports. La conséquence pour nos emplois a été immédiate, puisque nous avons assisté à des ruptures de CDD ou CDI prononcées sans aucun respect de la loi.

La suite, déjà écrite pour beaucoup de patrons, conjugue toujours le monde d'après avec l'accroissement des bénéfices. L'idée de fermer des sites germe déjà dans leur cerveau afin de délocaliser (recouvrement ou centres d'appels) ou de réduire leurs dépenses via la digitalisation des contacts (Accueil, Animation Commerciale, Centres d'Appels). Elles sont déjà loin les grandes idées, débattues dans les médias pendant le confinement, sur le monde d'après qui se voudrait plus juste, plus écolo, plus localisé ou tout simplement plus humain.

Malgré les discours du Gouvernement, le choix de ce dernier est clair y compris dans sa politique fiscale, il faut assurer la continuité des profits. Le fait de continuer de verser des milliards aux entreprises sans condition de préservation de l'emploi, ni de payer des impôts en France en est la parfaite démonstration. Etrangement, l'Etat se montre plus regardant pour les plus démunis, et cible notamment les chômeurs dans sa dernière réforme qu'il ne compte pas abroger pour l'instant. Dans le même esprit, une loi vient "d'assouplir" les modalités d'utilisation des CDD afin, dixit un ministre, de sauver les CDD !!! Le gouvernement propose, via accord collectif d'entreprise, d'autoriser leur renouvellement sans limite et de réduire au minimum le délai de carence. Par exemple, il sera possible au lieu de faire un CDD de 6 mois de faire 24 CDD d'une semaine… On imagine bien, la pression que cela va engendrer sur les salarié-es. Le prêt de main d'oeuvre, l'intérim, les contrats de mission, tout a été déréglementé au prétexte du COVID et dans le seul intérêt des patrons. En oubliant que pour pousser à la consommation et relancer l'économie, la précarité à tout va n'est pas vraiment le meilleur allié ! Il est en effet difficile pour un-e salarié-e d'engager des dépenses lourdes quand il ou elle ne sait pas de quoi son lendemain sera fait.

Evidemment, notre branche qui était déjà bien pourvue en matière de précarité va foncer sur ces occasions pour éviter de s'encombrer de CDI. Le patronat de la branche est d'ailleurs toujours insistant pour obtenir un contrat de chantier et de nouvelles règles pour les CDD. La réunion de juin a relancé le débat qui sera encore remis à l'ordre du jour de celle de septembre. Le monde d'après devait être respectueux des vies… Il sera plus que jamais furieusement sauvage et précaire !

En ce qui nous concerne, nous restons plus que jamais dans les starting-blocks pour défendre les salarié-es et refuser que le dogme de la précarité ne devienne la règle pour les contrats de travail. Il est urgent de remettre la planète et l'humain au centre de l'économie pour éviter que notre futur ressemble irrémédiablement à cette année 2020. Pour cela, nous devons repenser l'ensemble du fonctionnement de notre société et de l'économie afin de voir vraiment ce qui compte et non de ce que l'on compte sous forme de dollar ou d'euro…

LA CONVENTION COLLECTIVE REGROUPE NOTAMMENT LES MÉTIERS SUIVANTS :

- Traduction
- Enquête civile
- Recouvrement de créances
- Renseignement économique
- Animation commerciale
- Optimisation linéaire
- Accueil évènementiel
- Domiciliation entreprise
- Accueil téléphonique
- Accueil en entreprise
- Centres d'appels

BULLETIN DE LA CONVENTION COLLECTIVE PRESTATAIRES DE SERVICES DU SECTEUR TERTIAIRE DU SYNDICAT :

Sud Union syndicale Solidaires

Pour quelques euros de plus...

Après plusieurs mois de discussion, les négociations salariales au niveau de notre convention collective se sont terminées par la signature de plusieurs syndicats. Peu de choses ayant changé entre notre appel intersyndical à la grève (CGT, FO, SUD) et la proposition signée (hormis pour le coef 200), nous n'avons pas souhaité signer cet accord. Pourtant il est sans aucun doute dans les moins pires des accords signés depuis des années.

La différence ? Sans doute pas les signataires (FO, CFTC, CGC, CFDT) qui pour certains attendaient pour signer depui s la première proposition patronale (CFDT). Non cela vient plutôt du retard pris sur le SMIC et la volonté de pousser et d'argumenter de quelques syndicats pour améliorer les propositions patronales. On peut sans doute se dire qu'avec plus d'unité dans la grève on aurait largement pu tirer mieux...

Une de nos revendications sur les transitions d'un coef à l'autre, portée notamment lors de notre appel à la grève de mars, a été mise en place. Cela permettra de faire passer les agents de maîtrise du coef. 200 à 220 au bout de 24 mois. Pour le reste le niveau d'augmentation reste loin des besoins des salarié-es en comparaison des richesses que nous créons chaque jour, y compris pour certains pendant la crise sanitaire. Le patronat s'est encore retranché derrière l'excuse de la crise, alors même que le gouvernement ne cesse de lui faire des cadeaux à coups de milliards... En ce qui nous concerne, nous pensons que cet accord est loin du compte, crise ou pas crise, nous avons toutes et tous besoin de payer nos crédits, nos frais de santé ou de nous nourrir. L'accord n'entrera en vigueur que le 1er jour du mois civil suivant la date de publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel. La Direction Générale du Travail ayant annoncé que ce serait donc soit septembre soit en octobre. Au vu du niveau de rémunération, tout cela sera donc vite rattrapé par la première augmentation du SMIC. Et franchement, signer un accord pour être condamné à rester smicard, cela nous semble toujours étrange !

Statut	Niv.	Coef.	Ind.	Pt.	Rem.
Employés	I	120	442	3,483	1 539,49 €
		130	444	3,483	1 546,45 €
		140	446	3,483	1 553,42 €
	II	150	448	3,483	1 560,38 €
		160	450	3,483	1 567,35 €
	III	170	458	3,483	1 595,21 €
		190	477	3,483	1 661,39 €
T.A.M.	IV	200	507	3,482	1 765,37 €
		220	534	3,482	1 859,39 €
	V	230	548	3,482	1 908,14 €
		240	563	3,482	1 960,37 €
	VI	250	579	3,482	2 016,08 €
		260	599	3,482	2 085,72 €
Cadres	VII	280	694	3,48	2 415,12 €
		290	743	3,48	2 585,64 €
		300	871	3,48	3 031,08 €
		330	883	3,48	3 072,84 €
	VIII	360	945	3,48	3 288,60 €
		390	1 022	3,48	3 556,56 €
		420	1 099	3,48	3 824,52 €
	IX	450	1 344	3,48	4 677,12 €
		500	1 590	3,48	5 533,20 €
		550	1 752	3,48	6 096,96 €

Prévoyance on remplume...

En 2015, les syndicats représentatifs de la branche (*SUD* ne l'était pas à cette époque) avaient recommandé A2VIP (Allianz, Apicil) aux entreprises de la Branche pour une durée de 3 ans. Au vu du bilan, une nouvelle recommandation a été faite en 2018 (Accord signé par *SUD* devenu représentatif en 2017).

Depuis, une bataille juridique a eu lieu entre les syndicats patronaux et A2VIP afin que les salarié-es puissent récupérer la réserve générale du régime de branche, soit près d'1,2 million d'euros. En effet, l'accord avait été mal écrit et avait laissé la porte ouverte à ce litige... Les patrons de la branche ont mandaté un avocat spécialisé dans la question pour essayer de contraindre A2VIP à rendre cet argent. Le patronat de la branche sort par la petite porte, avec seulement 30% de l'argent récupéré qui ira dans les réserves des nouveaux assureurs (Malakoff Médéric et Harmonie Mutuelle).

Hôtesses et Hôtes d'accueil : Une application smartphone pour être en contact

Dans notre convention collective, le secteur de l'Accueil représente aujourd'hui plusieurs milliers de salarié-es qui par leurs métiers sont bien souvent isolé-es (accueil entreprise) et/ ou ultra précarisé-es d'un point de vue du contrat de travail (évènementiel).

Depuis plusieurs mois, notre syndicat se développe sur ce secteur avec plusieurs nouvelles implantations comme à Phone Régie (N°1 du marché) ou à Charleen-Samsic. Il faut dire que dès le début, nous avons essayé de changer la pratique syndicale de ce secteur... Et comme d'habitude, nous avons commencé par remettre de la transparence entre les élu-es-syndicats et les salarié-es. Nous avons aussi comme à Charleen essayé de changer les choses dans les CSE en ne défendant l'intérêt et rien que l'intérêt des salarié-es. Par exemple, dans cette entreprise, nous avons mis à jour de gros problèmes d'utilisation d'argent par l'ancien syndicat majoritaire...

Avec la crise sanitaire (COVID), cette démarche militante de terrain a bien sûr été plus compliquée. Cela nous a amenés à faire le tour des sites, via des appels téléphoniques, afin de vérifier l'application des mesures de sécurité sanitaire, mais aussi pour écouter des salarié-es bien souvent très très inquiet-ètes de leur situation. Là aussi, nous avons fait voir que notre syndicalisme était non seulement utile, mais était aussi pour les salarié-es un appui essentiel pour se défendre. Entre les ruptures abusives de CDD, le harcèlement sexuel ou les mesures sanitaires proches de zéro, nous avons eu fort à faire... Rapidement nous avons constaté que, malgré notre compte Facebook ou notre site internet, il nous manquait un élément pour être plus proche, plus rapidement au contact de nos collègues ! Pour y répondre, nous avons décidé de créer une application smartphone afin de répondre aux spécificités de nos métiers. L'application lancée mi-juin, nous servira donc de relais d'information pour nos campagnes comme l'accueil tour (RDV apéro-juridique à travers la France) ou nos enquêtes sur la santé au travail, par exemple. Chaque équipe syndicale d'entreprise peut y être contactée et y dispose d'une partie pour communiquer ses tracts. On y retrouve aussi des fiches sur les droits des salarié-es ou des vidéos...

Enfin, et nous espérons que cela sera le choix de plusieurs centaines de collègues, on peut aussi y prendre contact afin de nous rejoindre afin de construire avec nous le rapport de force tant nécessaire pour faire reculer les patrons du secteur ! Vous pouvez donc dès à présent faire connaître cette application autour de vous, ou nous suivre en la téléchargeant :)

Elle est disponible en scannant ce QR Code puis en la téléchargeant via le pop up en bas de votre écran... ou via le menu en haut à droite (pour android) via "ajouter à l'écran d'accueil"...

https://syndicatsudaccueil.org/

Scan with camera to install app.

POUR PRENDRE CONTACT :

www.solidaires.org - Facebook : @sudsolidairesprestataires

SUD-Solidaires : 25 rue des envierges 75020 Paris - 0144621200